

ANNEXE A

AVIS PUBLIC RELATIF AU RECUEIL DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT EN VUE DE L'IMPLANTATION DANS DES ZONES FRANCHES DOUANIÈRES ENCLAVÉES (ZFD), EN APPLICATION DU RÈGLEMENT (UE) N° 952/2013 ET DE L'ARTICLE 1ER, PARAGRAPHE 453, DE LA LOI N° 199 DU 30 DÉCEMBRE 2025

1. Contexte

En application de la délibération n° 210 du 9 avril 2026 de la Giunta regionale, il est procédé, par le présent avis public à caractère exploratoire, au recueil de manifestations d'intérêt en vue de l'implantation dans des zones franches douanières enclavées.

L'intervention vise à favoriser la remise en valeur du potentiel et à soutenir l'emploi dans les zones portuaires et arrière-portuaires, dans les plateformes logistiques ainsi que dans les agglomérats industriels situés dans les communes comprises dans les zones LAZ3 et LAZ4 et dans la zone contiguë du Basso Lazio dénommée LAZ5-LAZ6-LAZ7, identifiées dans la carte italienne des aides à finalité régionale en vigueur.

L'article 1er, paragraphe 453, de la loi n° 199 du 30 décembre 2025 prévoit l'institution de zones franches douanières enclavées, au sens du règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen[12] et du Conseil de l'Union européenne[13] du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union (ci-après le « CDU »), dont les délimitations sont proposées par l'Autorità di Sistema Portuale del Mar Tirreno centro-settentrionale pour les zones relevant de sa compétence et, pour les autres zones, par la Regione Lazio, puis approuvées par décision du directeur de l'Agenzia delle Dogane e dei Monopoli.

Le présent avis concerne exclusivement les zones relevant de la compétence de la Regione Lazio, à l'exclusion des zones portuaires et arrière-portuaires relevant de la compétence de l'Autorità di Sistema Portuale del Mar Tirreno centro-settentrionale, dans le respect de la répartition des compétences prévue par la réglementation en vigueur.

2. Objet

Dans le cadre de l'instruction visant à délimiter les zones où les ZFD doivent être instituées, la Regione Lazio entend, par le présent avis, recueillir des manifestations d'intérêt émanant d'opérateurs économiques publics et privés intéressés par l'implantation d'activités productives à l'intérieur des ZFD à créer relevant de la compétence de la Regione Lazio.

Le recueil des manifestations d'intérêt a une finalité exclusivement informative et d'instruction administrative; il vise à recueillir des éléments utiles à la phase ultérieure d'instruction régionale, menée dans le respect des prérogatives attribuées, en vertu de la réglementation en vigueur, à chaque administration compétente.

Les manifestations d'intérêt doivent porter sur l'exercice, au sein des ZFD, d'activités de nature industrielle, commerciale, logistique ou de services, telles que, à titre d'exemple, le dépôt et le stockage, la manipulation, l'ouvroison et la transformation des marchandises, dans le cadre du régime douanier particulier permettant la suspension des droits et des autres mesures de politique commerciale jusqu'à la mise en libre pratique des marchandises.

3. Activités admissibles et caractéristiques du régime

Les ZFD sont des territoires enclavés et délimités, soumis à des contrôles à l'entrée et à la sortie, faisant partie du territoire douanier de l'Union et régis par les articles 243 à 249 du CDU.

Les opérateurs économiques exerçant à l'intérieur des ZFD peuvent notamment bénéficier des avantages suivants:

1. le dépôt et le stockage, sans limitation de durée, de marchandises non Union en suspension des droits de douane et de la TVA à l'importation, sans application d'autres charges ni de mesures de politique commerciale;
2. la possibilité d'effectuer les manipulations usuelles visées à l'article 220 du CDU, telles que définies à l'annexe 71-03 du règlement délégué (UE) n° 2446 du 28 juillet 2015;
3. la possibilité, pendant le séjour en zone franche, de placer des marchandises non Union sous le régime du perfectionnement actif, afin d'effectuer:
 - a. la transformation de marchandises;
 - b. l'ouvraison de marchandises, y compris leur montage, leur assemblage et leur adaptation à d'autres marchandises;
 - c. la destruction de marchandises;
 - d. la réparation de marchandises, y compris leur remise en état et leur mise au point;
 - e. les opérations visées à l'article 5, point 37, sous e), du CDU, à savoir l'utilisation de marchandises qui ne se retrouvent pas dans les produits transformés mais qui permettent ou facilitent leur obtention, même si elles disparaissent totalement ou partiellement au cours du processus de transformation, c'est-à-dire les accessoires de production;
4. la possibilité de placer les marchandises non Union sous les régimes de l'admission temporaire et de la destination particulière.

Les marchandises ultérieurement extraites de la ZFD pourront être placées sous les régimes suivants:

1. mise en libre pratique / mise à la consommation;
2. utilisation spécifique (admission temporaire et destination particulière);
3. transit externe;
4. réexportation (opérations de transformation industrielle de marchandises étrangères destinées à un marché extérieur).

En outre, il sera possible de:

1. recourir, dans les cas applicables, aux procédures déclaratives simplifiées prévues par la réglementation douanière en vigueur;
2. bénéficier, par l'utilisation de la ZFD, des avantages liés aux régimes particuliers prévus par le code des douanes de l'Union;
3. introduire, entreposer et transformer également des marchandises de l'Union; ces dernières pouvant être utilisées comme « marchandises équivalentes » à la place de marchandises non Union.

L'effectivité du régime et la jouissance concrète des avantages décrits ci-dessus demeurent, en tout état de cause, subordonnées à l'institution et à la délimitation formelles des zones franches douanières, ainsi qu'au respect des conditions, autorisations, contrôles et prescriptions prévus par la réglementation douanière de l'Union et nationale en vigueur et par les décisions de l'Agenzia delle Dogane e dei Monopoli.

4. Modalités de dépôt

Peuvent présenter une manifestation d'intérêt les opérateurs économiques publics et privés intéressés par une implantation dans des zones franches douanières enclavées situées dans les zones relevant de la compétence de la Regione Lazio, telles que décrites dans le Contexte du présent avis.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées dans un délai de 60 jours à compter de la publication du présent avis au Bulletin officiel de la Regione Lazio.

Les demandes, établies selon le modèle figurant à l'annexe 1, doivent être transmises exclusivement par courrier électronique certifié (PEC) à l'adresse suivante: programmazioneconomica_parchi@pec.regione.lazio.it, avec pour objet:

« Manifestation d'intérêt en vue de l'implantation dans une zone franche douanière enclavée, dans le cadre de la procédure de proposition de délimitation des zones franches douanières visées à l'article 1er, paragraphe 453, de la loi n° 199 du 30 décembre 2025 ».

Les manifestations doivent comporter au minimum les éléments essentiels relatifs à l'entreprise porteuse, à l'activité envisagée et à la zone d'intérêt, conformément à l'annexe 1.

Les zones proposées doivent être cohérentes avec les périmètres territoriaux identifiés par le présent avis.

Il est possible de joindre, lorsqu'elle est disponible, toute documentation technique et administrative utile à l'appui de la proposition.

5. Nature de la manifestation d'intérêt

La Regione Lazio procède à un examen global des manifestations d'intérêt reçues, sans que cela implique une appréciation comparative entre elles, aux fins de la phase d'instruction ultérieure préalable à la proposition de délimitation des zones franches douanières à soumettre à l'approbation de l'Agenzia delle Dogane e dei Monopoli.

La manifestation d'intérêt constitue exclusivement un instrument de recueil d'informations et d'instruction administrative; elle ne crée, au profit des auteurs des propositions, aucun droit, aucune préférence ni aucune attente juridiquement protégée, et ne constitue pas une procédure de sélection conduisant à l'établissement d'un classement ou à l'attribution d'une notation.

Le présent avis n'a pas pour objet l'octroi d'aides, d'incitations ou d'avantages économiques de quelque nature que ce soit et poursuit exclusivement une finalité exploratoire et d'instruction.

La Regione Lazio se réserve la faculté de ne pas donner suite aux propositions reçues, ainsi que de demander d'éventuels compléments aux fins de l'instruction.

6. Dispositions finales

Le présent avis est publié au Bulletin officiel de la Regione Lazio et sur le site institutionnel de la Région.

Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu par le présent avis, il est renvoyé à la loi n° 241 du 7 août 1990 et à la réglementation sectorielle en vigueur. Au sens de cette même loi, le service responsable de la procédure est la Direction régionale de la programmation économique, des fonds européens et du patrimoine naturel. La présentation d'une manifestation d'intérêt n'exonère en aucune manière les porteurs de projet du respect de l'ensemble des contraintes et prescriptions découlant de la réglementation en vigueur, notamment en matière d'urbanisme, de construction, d'environnement, de paysage, de domaine public et de douane; elle ne remplace pas non plus les autorisations et autres titres administratifs éventuellement nécessaires.

ANNEXE 1

À la Direction régionale de la programmation économique, des fonds européens et du patrimoine naturel

OBJET: Manifestation d'intérêt en vue de l'implantation dans une zone franche douanière enclavée, dans le cadre de la procédure de proposition de délimitation des zones franches douanières dans les plateformes logistiques ainsi que dans les agglomérats industriels situés dans les communes comprises dans les zones LAZ3 et LAZ4 et dans la zone contiguë du Basso Lazio dénommée LAZ5-LAZ6-LAZ7, visée à l'article 1er, paragraphe 453, de la loi n° 199 du 30 décembre 2025

Le/La soussigné(e) né(e) à
..... le et demeurant
..... n°,

Code fiscal,
en qualité de représentant(e) légal(e) de la société,
dont le siège social est sis à rue

Code fiscal Numéro de TVA,
PEC:, tél., portable

au regard de l'article 1er, paragraphe 453, de la loi n° 199 du 30 décembre 2025,

MANIFESTE SON INTÉRÊT

pour une implantation dans une zone franche douanière enclavée, dans le cadre de la procédure de proposition de délimitation des zones franches douanières au sens de l'article 1er, paragraphe 453, de la loi n° 199 du 30 décembre 2025, à réaliser dans les zones identifiées par le présent avis et par la réglementation de référence applicable.

Brève description de l'activité qu'il est envisagé d'exercer à l'intérieur de la ZFD:
.....
.....
.....

Type d'activité (cocher la case correspondante):

- industrielle
- commerciale
- logistique
- services
- autre:

Destination et classement urbanistiques du site:

.....
.....

Zone d'intérêt:

Commune(s):

.....

Adresse(s):

.....

Indication des feuilles et parcelles cadastrales:

.....

Superficie en hectares:

Éventuelle inclusion, même partielle, dans le périmètre de la ZLS Lazio (cocher la case correspondante):

oui

non

en partie

Titre justifiant la disponibilité du site (cocher la case correspondante):

propriété

concession

autre (à préciser)

non disponible à la date de dépôt

En cas d'indisponibilité du site à la date de dépôt, l'auteur de la proposition déclare qu'il existe une possibilité concrète d'en acquérir la disponibilité, en en précisant les modalités et les délais:

.....
.....

Type de marchandises concernées:

.....

Principales opérations envisagées (ex.: stockage, ouvraison, transformation):

.....
.....

Éventuel recours à des régimes douaniers particuliers:

.....

Le/La soussigné(e) déclare:

- avoir connaissance du fait que la présente manifestation d'intérêt ne constitue pas un titre autorisant l'implantation et ne fait naître aucun droit ni aucune attente juridiquement protégée;
- être conscient(e) que l'activation de la zone franche douanière est subordonnée à son institution et à sa délimitation formelles par les autorités compétentes, ainsi qu'au respect de la réglementation en vigueur;
- déclarer, sous sa propre responsabilité, disposer juridiquement du site ou, à tout le moins, avoir la possibilité concrète de l'acquérir, et que le site est compatible avec la réglementation d'urbanisme et de localisation en vigueur;
- s'engager à fournir tout complément d'information éventuellement demandé par la Regione Lazio aux fins de l'instruction.

Pièces jointes:

plan du site (si disponible)

documents attestant de la disponibilité du site (si disponibles)

documentation technique supplémentaire (à préciser):

.....
.....

Lieu, le

Signature (numérique)

Information sur le traitement des données à caractère personnel

Conformément à l'article 13 du règlement (UE) 2016/679, il est précisé que les données à caractère personnel fournies seront traitées par la Regione Lazio, en sa qualité de responsable du traitement, dont le siège est à Rome[14], via R.R. Garibaldi 7, téléphone URP: 06/99500, au moyen du formulaire de contact disponible à l'adresse suivante: <https://scrivirpnr.regione.lazio.it/>, courriel: urp@regione.lazio.it, PEC: urp@pec.regione.lazio.it, aux fins liées à la gestion du présent avis et aux activités d'instruction relatives à la proposition de délimitation des zones franches douanières. Le traitement est effectué conformément à l'article 6, paragraphe 1, point e), du RGPD, dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investie la Regione Lazio. Le traitement des données sera effectué dans le respect des principes de licéité, de loyauté et de transparence, au moyen d'outils manuels et informatiques, avec l'adoption de mesures de sécurité appropriées. Les données à caractère personnel pourront être communiquées à d'autres administrations publiques compétentes, dont l'Agenzia delle Dogane e dei Monopoli, ainsi qu'à d'éventuels sujets impliqués dans l'instruction, en qualité de sous-traitants ou de personnes autorisées.

Les données seront traitées pendant le temps nécessaire à la poursuite des finalités indiquées ci-dessus, puis conservées conformément aux délais prévus par la réglementation en matière d'archivage et de conservation des documents administratifs.

Aucun transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers ou des organisations internationales n'est prévu.

La fourniture des données est obligatoire aux fins de la participation à la présente procédure; le défaut de fourniture desdites données rendra impossible la poursuite de la demande. Les personnes concernées peuvent exercer les droits prévus aux articles 15 et suivants du RGPD, notamment le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition, par demande adressée au responsable du traitement ou au délégué à la protection des données aux coordonnées indiquées ci-dessus. Il est également possible d'introduire une réclamation auprès du Garante per la protezione dei dati personali[15].

Le délégué à la protection des données (DPO) peut être contacté à l'adresse suivante: dpo@regione.lazio.it